

Montréal, le 14 mars 2012

**Par courriel et par poste**

Madame Roxanne Therrien, Secrétaire  
Greffe, Ville de Saint-Colomban  
330, montée de l'Église  
Saint-Colomban, QC J5K 1A1

**Objet: Demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour réaliser le projet de  
lecture à distance  
Dossier de la Régie: R-3770-2011**

---

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel en date du 13 mars dernier, par lequel vous nous acheminez copie d'une résolution de la Ville de Saint-Colomban au sujet d'un moratoire pour les compteurs intelligents d'Hydro-Québec, à titre d'observations écrites dans le dossier cité en titre, soumis à la Régie.

Nous confirmons par la présente que vos observations ont été versées au dossier et sont maintenant accessibles en ligne, à partir de l'adresse suivante : <http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=111&phase=1&Provenance=A>.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as